

Neuchâtel, le 4 octobre 2022

La Ville va réduire l'éclairage public nocturne et prône la convivialité sans débauche de lumière artificielle lors des fêtes

Le Conseil communal de Neuchâtel annonce un paquet de mesures face à la crise énergétique. Chauffage, eau, électricité, matériel électronique : la Ville va fortement réduire sa consommation énergétique, tout en encourageant privés, milieux associatifs, culturels et économiques à contribuer avec elle au maintien de l'approvisionnement cet hiver. Pour autant, la capitale cantonale ne renonce pas aux illuminations de Noël, celles-ci participant d'un esprit de fête et de convivialité après deux ans de pandémie. Les décorations lumineuses prendront place en format réduit.

Parmi les mesures qui auront le plus d'impact, le Conseil communal annonce une réduction drastique de l'éclairage public nocturne, visant 50% d'économies d'ici le 31 décembre 2022. Concrètement, cela représente 1'250'000 kWh épargnés par an sur le territoire communal, soit l'équivalent de la consommation d'énergie d'environ 360 ménages.

Cet objectif ambitieux s'appuie sur le [programme](#) d'extinction progressif de l'éclairage public, déjà initié au printemps dernier, qui a permis de couper, en phase test, 60 points lumineux dans 25 rues. Ce processus va s'intensifier ces prochaines semaines : dès la fin du mois d'octobre, les candélabres seront éteints de minuit à 5 heures sur l'ensemble de la commune, sauf au centre-ville et sur les routes de transit. Quant aux monuments, ils seront soit entièrement éteints, soit éteints dès 22h, comme le Château (d'entente avec le Canton), la Collégiale, l'Hôtel de Ville ou encore les fontaines de la vieille ville.

Un esprit de fête malgré le contexte

La sobriété annoncée reste parfaitement compatible avec l'esprit de fête. Le Conseil communal maintiendra les illuminations de Noël en format réduit : elles dureront cette année du 6 décembre au 6 janvier, soit de St-Nicolas à l'Épiphanie (11 jours de moins qu'en période normale), et seront éteintes à 22 heures, les jours de Noël et du réveillon faisant exception. Le nombre de décorations lumineuses sera également sensiblement réduit. Les autorités ont en effet estimé que leur suppression totale n'apportait pas un gain énergétique déterminant, tandis que leur maintien, sans excès, permettra de se retrouver et de faire vivre la magie de Noël dans l'espace public.

« Après deux ans de pandémie et dans un climat d'incertitude, il nous semble important de maintenir une décoration festive, qui comprendra une partie lumineuse sobre et peu gourmande en énergie au centre-ville, lieu de rencontre privilégié de l'ensemble de la population : la période de l'Avent et le passage vers la nouvelle année garderont leur côté joyeux et chaleureux, mais sans débauche de lumières artificielles », a expliqué le conseiller communal Mauro Moruzzi, en charge de l'énergie.

Ces principes généraux sont appelés à être affinés dans les semaines qui viennent avec les partenaires de la Ville, qu'il s'agisse des associations, des acteurs économiques, sportifs ou culturels. Elle encourage cependant l'ensemble de la population et tous ses partenaires à faire preuve de cette même sobriété, en s'alignant sur une extinction à 22 heures pour les enseignes et les vitrines, et à renoncer aux illuminations en façade ou sur les balcons, mais pas aux guirlandes et autres décorations traditionnelles qui ne consomment pas d'énergie et qui restent les bienvenues !

Courbe de chauffe adaptée

Dans un souci d'exemplarité, la Ville réduira la température de ses locaux administratifs. La courbe de chauffe est réglée dès à présent pour ne pas dépasser les 20°C dans les bureaux de l'administration publique (17°C pour les garages et ateliers, ainsi que les salles de sport). Une même limite à 20°C est prévue dès fin novembre pour le patrimoine immobilier propriété de la Ville, ainsi que pour les écoles. Les piscines verront leur température baisser de 2 degrés, comme le préconise la Confédération. *« Ces adaptations du chauffage ont un impact significatif sur la consommation sans pour autant, nous semble-t-il, péjorer de manière disproportionnée la qualité de vie des usager-e-s »,* note pour sa part Nicole Baur, présidente de la Ville.

Les autorités communales prévoient également une série de mesures d'économies d'eau, de chauffe-eau, d'électronique par l'extinction automatique des postes de travail. La Ville prévoit aussi de limiter désormais le fonctionnement du phare de Chaumont à certains événements festifs récurrents (comme Noël ou Nouvel-An) ou ponctuels. Dans les transports publics, en plus de la baisse de température annoncée par TransN en fin de semaine dernière, il est aussi prévu d'éteindre abribus et machines à billets en dehors des heures de service.

« Ce premier paquet de mesures, qui vise une véritable efficacité énergétique et l'exemplarité, mais en prenant en compte un besoin légitime de convivialité, est une première réponse à la crise énergétique et doit contribuer à faire baisser le risque de coupures de courant. Nous procédons à un monitoring en continu via notre Organe communal de conduite (OCC), qui pourra préconiser d'autres mesures si la situation l'exige », a déclaré de son côté le conseiller communal en charge de la sécurité, Didier Boillat.

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires :

Mauro Moruzzi, conseiller communal en charge des infrastructures et de l'énergie, 079 659 99 10

Didier Boillat, conseiller communal en charge de la sécurité, 032 717 71 01

Nicole Baur, présidente de la Ville de Neuchâtel, 032 717 74 01

Les mesures de la Ville en bref		
Lieu	Mesure	Calendrier
Patrimoine administratif	Température des bureaux à 20°C, salles de sport, garages et ateliers à 17°C	De suite
Patrimoine immobilier	Réglage de la courbe de chauffe à 20°C et optimisation des chauffe-eau	Fin novembre
Bâtiments scolaires de la Ville	Température à 20°C, salles de sport à 17°C	De suite
Eclairage public	Extinction générale entre minuit et 5 heures, sauf centre-ville et rues de transit	Fin octobre
Monuments publics	Extinction dès 22h : Collégiale, Château, Hôtel de Ville, fontaines du centre-ville	De suite
Lumières de Noël	Réduction de la période (6 décembre - 6 janvier), réduction des heures (crépuscule - 22 heures), réduction du nombre de sources lumineuses et réduction de la puissance d'éclairage quand faisable	6 décembre
Postes de travail et imprimantes/copieurs	Extinction automatique des appareils en veille prolongée, réduction du nombre de machines	Prochainement et en cours
Chauffe-eau dans l'administration	Réduction de la température, suppression des chauffe-eau individuels dans les WC	De suite
Commerces, entreprises	Encouragement et accompagnement pour éteindre espaces extérieurs, vitrines et enseignes de 22h à 7h	De suite
Piscines	Abaissement de 2°C de la température de l'eau	De suite
Phare de Chaumont	Extinction sauf événements particuliers	De suite
Abribus et machines à billets	Extinction en dehors des heures de service	Prochainement